

[Carton Label]

GROUPE	<b>2</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

## Herbicide NUANCE<sup>®</sup>

**Granules dispersables dans l'eau à 75 %**

EN VENTE POUR UTILISATION UNIQUEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LES TERRES EN JACHÈRE, ET COMME HERBICIDE DE PRÉSEMIS DANS LES CHAMPS DESTINÉS À LA CULTURE DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET DE L'ORGE

GRANULÉS MOUILLABLES

USAGE AGRICOLE

**GARANTIE :** Tribénuron-méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION : **29468**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

<b>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b>
--

**FMC Corporation**  
Agricultural Products Group  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
USA  
1-800-331-3148

**CONTENU NET :**

NUANCE<sup>®</sup> est une marque déposée de FMC Corporation

## **PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- ATTENTION ; IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
  
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES AINSI QUE DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL APPROPRIÉS PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour les urgences médicales, composer le -1-800-331-3148.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sec pouvant être verrouillé, à l'écart des engrais, des semences et de la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant bien fermé.

**ÉLIMINATION :**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[Booklet]

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

## Herbicide NUANCE<sup>®</sup>

**Granules dispersables dans l'eau à 75 %**

EN VENTE POUR UTILISATION UNIQUEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR), L'ORGE, LES TERRES EN JACHÈRE, ET COMME HERBICIDE DE PRÉSEMIS DANS LES CHAMPS DESTINÉS À LA CULTURE DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET DE L'ORGE

GRANULÉS MOUILLABLES

**USAGE AGRICOLE**

**GARANTIE :** Tribénuron-méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION : **29468**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

<b>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b>
--

**FMC Corporation**  
Agricultural Products Group  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
USA  
1-800-331-3148

**CONTENU NET :**

NUANCE<sup>®</sup> est une marque déposée de FMC Corporation

## **PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- ATTENTION ; IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
  
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PORTER DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES AINSI QUE DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL APPROPRIÉS PENDANT LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT.
- PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION.
- SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour les urgences médicales, composer le 1-800-331-3148.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité de ceux-ci, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort.

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé dur ou l'orge. Immédiatement après l'usage, s'assurer de bien nettoyer pour éliminer tous les résidus sur l'outillage de pulvérisation. Faire circuler à plusieurs reprises de l'eau propre dans le réservoir, la pompe, les tuyaux et la rampe, après avoir enlevé les buses et les tamis (nettoyer ces pièces séparément). Enlever toutes traces de bouillie de pulvérisation de l'extérieur du réservoir, des buses et de l'outillage de pulvérisation.

IL FAUT RESPECTER UN INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM DE 2 MOIS APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne.

NE PAS APPLIQUER l'**Herbicide NUANCE** AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

## MODE D'EMPLOI

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'**Herbicide NUANCE** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps (incluant le blé dur) et d'orge.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de l'**Herbicide NUANCE** en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'**Herbicide NUANCE** peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

L'**Herbicide NUANCE** arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE**

### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ester**

Appliquer l'**Herbicide NUANCE** à raison de 10 grammes par hectare avec le 2,4-D ester à raison de 420 grammes équivalent acide par hectare (0,6 L/ha 2,4-D ester LV-700).

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Hélianthe annuel  
Neslie paniculée  
Chardon des champs (suppression des parties aériennes)  
Saponaire des vaches  
Sagesse-des-chirurgiens (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Vélar d'Orient  
Moutarde de l'Inde  
Kochia à balais (2<sup>e</sup> feuille à 10<sup>e</sup> feuille)  
Chénopode blanc  
Crépis des toits (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Laitue scariole  
Amarante à racine rouge  
Ansérine de Russie  
Soude roulante  
Bourse-à-pasteur (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes pousses du printemps)  
Mélilot  
Euphorbe à feuilles de serpolet  
Sisymbre élevé  
Moutarde des champs  
Radis sauvage  
Vélar fausse giroflée

### **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

Renouée liseron\*

\* La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

### **PÉRIODE D'APPLICATION :**

Appliquer le mélange en réservoir entre le stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard du blé (incluant le blé dur) et de l'orge, avant l'épiaison. Ne pas appliquer une fois que l'épi a émergé.

Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

Dans le cas de la renouée liseron, appliquer sur les plants EN PLEINE CROISSANCE entre les stades de la 1<sup>re</sup> feuille et de la 3<sup>e</sup> feuille. Par temps sec, le degré de répression des mauvaises

herbes peut être moins élevé. Les plantes qui ont dépassé le stade de la 3<sup>e</sup> feuille peuvent continuer à pousser après le traitement.

**NOTE :** S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre l'absorption de l'**Herbicide NUANCE** par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales qui ralentissent le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, comme une humidité relative élevée ou un temps frais ou couvert, peuvent accroître le temps de répression nécessaire.

#### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER + ASSERT\***

Pour la suppression de la FOLLE AVOINE et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>
<b>Herbicide NUANCE</b>	10 g/ha
ASSERT*	1,3 à 1,6 L/ha
2,4-D ester LV-700	0,6 L/ha

Utiliser le plus faible taux de l'herbicide ASSERT\* lorsque la majorité des plants de folle avoine se trouvent entre les stades de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> feuille et le taux le plus élevé lorsqu'ils ont atteint le stade de la 4<sup>e</sup> feuille. Appliquer lorsque la culture est au stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée.

#### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER + herbicide COUGAR 120 EC :**

Pour la suppression de la SÉTAIRE VERTE et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>
<b>Herbicide NUANCE</b>	10 g/ha
Herbicide COUGAR 120 EC	385 mL/ha
2,4-D ester LV-700	0,6 L/ha

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (incluant le blé dur) et du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 5<sup>e</sup> feuille plus 2 talles de l'orge.

Pour la suppression de la sétaire verte, appliquer à partir du stade de la 1<sup>re</sup> feuille au stade de la 6<sup>e</sup> feuille (jusqu'à l'apparition de la 3<sup>e</sup> talle).



**MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER + herbicide CORDON :**

Pour la suppression de la SÉTAIRE VERTE et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX
Herbicide NUANCE	10 g/ha
Herbicide CORDON	385 mL/ha
2,4-D ester LV-700	0,6 L/ha

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (incluant le blé dur) et du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 5<sup>e</sup> feuille plus 2 talles de l'orge.

Pour la suppression de la sétaire verte, appliquer à partir du stade de la 1<sup>re</sup> feuille au stade de la 6<sup>e</sup> feuille (jusqu'à l'apparition de la 3<sup>e</sup> talle).

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER + PUMA\*120 SUPER**

Pour la suppression de la SÉTAIRE VERTE et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX
Herbicide NUANCE	10 g/ha
PUMA* 120 SUPER	385 mL/ha
2,4-D ester LV-700	0,6 L/ha

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (incluant le blé dur) et du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 5<sup>e</sup> feuille plus 2 talles de l'orge.

Pour la suppression de la sétaire verte, appliquer à partir du stade de la 1<sup>re</sup> feuille au stade de la 6<sup>e</sup> feuille (jusqu'à l'apparition de la 3<sup>e</sup> talle).

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS****MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER + herbicide BANVEL\* ou herbicide BANVEL\* II**

Pour la suppression du KOCHIA À BALAIS résistant aux sulfonilurées et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges spécifiées sur l'étiquette de l'**Herbicide NUANCE** dans le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX
Herbicide NUANCE	10 g/ha
HERBICIDE BANVEL* ou BANVEL* II	110 mL/ha
2,4-D ester LV-700 (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (ou 420 g/ha d'équivalent acide)

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée au stade de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (excluant le blé dur) et de l'orge, sur les plants de kochia à balais qui ont 2,5 à 10 cm de hauteur. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants sont encore petits.

### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + HERBICIDE LEXONE® DF (MÉTRIBUZINE) + MCPA AMINE**

Appliquer l'**Herbicide NUANCE** à raison de 10 grammes par hectare dans un mélange en réservoir avec l'herbicide LEXONE\* DF à raison 134 grammes par hectare et l'herbicide MCPA amine 500 à raison de 0,56 L/ha.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Chardon des champs (élimination des parties aériennes)  
Stellaire moyenne (incluant les populations tolérantes aux sulfonyles)  
Ortie royale  
Chénopode blanc  
Tabouret des champs  
Canola spontané  
Moutarde des champs

### **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

Laiteron potager\*  
Renouée liseron\*

\* La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

### **PÉRIODE D'APPLICATION**

Appliquer entre les stades de la 3<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille du blé printemps (excluant le blé dur) et de l'orge. Ne pas appliquer une fois que l'épi a émergé. Ne pas utiliser sur la variété d'orge « Klondike ». La culture doit être semée à 5 cm de profondeur et ne doit pas être contre-ensemencée de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager les cultures fourragères.

Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses de stellaire moyenne en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

**NOTE** : S'il pleut peu après l'application, l'efficacité de l'herbicide peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre l'absorption de l'**Herbicide NUANCE** par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales qui ralentissent le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, comme une humidité relative élevée ou un temps frais ou couvert, peuvent accroître le temps de répression nécessaire.

Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. Ne pas faire paître le bétail ni utiliser la culture comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application.

**SUPPRESSION DE LA SAGESSE-DES-CHIRURGIENS ET DU TABOURET DES CHAMPS (ROSETTES D'AUTOMNE ET JEUNES POUSSÉS DU PRINTEMPS) DANS LES TERRES EN JACHÈRE**

Dans les terres en jachère, prévoir un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le labour. Seules les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR : Herbicide NUANCE + 2,4-D ESTER**

Appliquer l'Herbicide **NUANCE** à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide 2,4-D ester à raison de 420 grammes/ha (0,6 L/ha 2,4-D ester LV-700).

Appliquer le mélange en réservoir au printemps après la levée et jusqu'au début du stade de floraison des mauvaises herbes cibles.

Seules les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES DANS LES TERRES EN JACHÈRE ET AVANT LE SEMIS DU BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET DE L'ORGE.**

Dans les terres en jachère, prévoir un intervalle d'au moins 10 jours entre le traitement et le labour. Seules les mauvaises herbes sorties de terre durant l'application seront supprimées. Les champs traités avec l'Herbicide **NUANCE** peuvent être ensemencés de blé de printemps (y compris le blé dur) ou d'orge au moins 24 heures après l'application.

**Appliquer l'Herbicide NUANCE à raison de 10 grammes par hectare, mélangé en réservoir avec l'un des herbicides d'association et adjuvant (au besoin) suivants dans un volume de pulvérisation total de 55 à 110 L/ha.**

**-OU-**

**Appliquer l'Herbicide Nuance + l'Herbicide ACCURATE (mélangés en cuve à raison de 10 g/h et de 2,5 g/ha), et mélangés en cuve avec l'un des herbicides d'association suivants et d'un adjuvant (au besoin) dans un volume de pulvérisation total de 55 à 110 L/ha.**

Herbicide d'association	Taux d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises réprimées*
GLYFOS®	1,25 L/ha	Jusqu'à 8 cm	Vergerette du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits	
Roundup* Transorb	1,25 L/ha			
Roundup* Weathermax	0,83 L/ha			
Roundup* Granulé	450 g é.a./ha**			
Touchdown* 600				

Touchdown* iQ	1,0 L/ha 1,25 L/ha			
		Jusqu'à 15 cm	Pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, orge spontané, canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate), lin spontané, blé spontané, moutarde des champs, folle avoine	
		Jusqu'à 3 feuilles	Sarrasin de Tartarie, saponaire des vaches	
		Rosette		Chardon des champs
GLYFOS®, Roundup* Original ou Roundup* Transorb, plus Agral* 90 ou LIBERATE	0,75 L/ha 0,35 % v/v	Tous les stades	Canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate)	
		Plantules et rosettes qui ne sont pas en floraison		Crépis des toits
		Jusqu'à 10 cm	Kochia à balais, chénopode blanc	Amarante à racine rouge, soude roulante
		Jusqu'à 8 cm	Sétaire verte, renouée persicaire, tabouret des champs, orge spontané, blé spontané, moutarde des champs, folle avoine (1-3 feuilles), renouée liseron (1-3 feuilles)	

GLYFOS, Roundup Original ou Roundup Transorb, plus Agral 90 ou LIBERATE	1,0 L/ha 0,35 % v/v	Rosettes qui ne sont pas en floraison	Pissenlit (parties aériennes)	Chardon de champs (parties aériennes)
---	------------------------	---	----------------------------------	--

\* La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

\*\* Le taux d'application de Roundup Dry est en grammes de matière active par hectare plutôt qu'en grammes de produit par hectare.

Les champs traités avec l'**Herbicide NUANCE** + GLYFOS, Roundup\* ou Touchdown\* peuvent être ensemencés de blé de printemps (incluant le blé dur) ou d'orge au moins 24 heures après l'application.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur du tiers du volume d'eau nécessaire.
2. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité requise d'**Herbicide NUANCE**.
3. Lorsque l'**Herbicide NUANCE** est en suspension, ajouter la quantité requise des produits d'associations appropriés.
4. Directives relatives aux mélanges en réservoir :

**Herbicide NUANCE + 2,4-D ester :** dès que l'**Herbicide NUANCE** est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de 2,4-D ester tout en maintenant l'agitation. Ne pas ajouter de surfactant.

**Herbicide NUANCE + 2,4-D ester + herbicide ASSERT\* :** dès que l'**Herbicide NUANCE** est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de correcteur d'acidité (Spray Water pH Adjuster) et agiter jusqu'à dissolution. Ajouter la quantité requise d'herbicide ASSERT\* tout en maintenant l'agitation. Ajouter 2,4-D ester. L'ajout d'un surfactant n'est pas nécessaire.

**Herbicide NUANCE + 2,4-D ester + herbicide BANVEL\* ou herbicide BANVEL\* II :** ajouter 2,4-D ester en dernier. Un surfactant n'est pas nécessaire dans ce mélange.

**Herbicide NUANCE + 2,4-D ester + herbicide COUGAR 120 EC :** ajouter la quantité requise d'herbicide COUGAR 120 EC en dernier. Un surfactant n'est pas nécessaire dans ce mélange.

**Herbicide CORDON + 2,4-D ester + herbicide CORDON :** ajouter la quantité requise d'herbicide CORDON en dernier. Un surfactant n'est pas nécessaire dans ce mélange.

**Herbicide NUANCE + 2,4-D ester + herbicide PUMA\*120 SUPER :** ajouter la quantité requise d'herbicide PUMA\* 120 SUPER en dernier. Un surfactant n'est pas nécessaire dans ce mélange.

**Herbicide NUANCE + GLYFOS, Roundup\* Original ou Roundup\* Transorb\* ou Roundup\* Dry ou Roundup\* Weathermax ou Touchdown\* iQ ou Touchdown\* 600 :** Ajouter la quantité requise de GLYFOS, Roundup\* Original ou Roundup\* Transorb\* ou Roundup\* Dry ou Touchdown\* 600 tout en maintenant l'agitation. Une fois que les composants sont en suspension, au besoin, ajouter AGRAL\* 90 ou LIBERATE à raison de 3,5 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,35 % v/v).

5. Ajouter le reste d'eau. Si un agent antimoissant est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer l'**Herbicide NUANCE** dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à obtenir une bouillie avant de l'ajouter au réservoir.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'**Herbicide NUANCE** en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation. Utiliser la solution de pulvérisation dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

**NOTE :** Ne pas mélanger avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange avec l'un de ces composés produirait une substance insoluble dans le réservoir.

#### **INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES :**

Il faut respecter un intervalle de réensemencement minimum de 2 mois après l'application de ce produit. On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué le mélange en réservoir avec l'**Herbicide NUANCE** + l'herbicide 2,4-D ester : canola, lin, lentilles et luzerne. Ne semer rien d'autre que du blé de printemps ou de l'orge durant la saison lorsque le mélange en réservoir **Herbicide NUANCE** + herbicide LEXONE DF + MCPA est appliqué.

#### **ÉQUIPEMENTS-VOLUMES D'ÉPANDAGE:**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles au moins (métal ou nylon). Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le mélange d'en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive. Réduire la dérive de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des buses descendantes.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide 2,4-D ester et de l'herbicide MCPA amine d'un pulvérisateur. Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer ces herbicides pour traiter des cultures sensibles à ces herbicides. Les directives de nettoyage qui suivent permettent d'enlever du pulvérisateur les résidus de l'**Herbicide NUANCE**, de l'herbicide LEXONE\* DF, GLYFOS, les formules d'herbicides Roundup\* et Touchdown\* 600.

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.

2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.
3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.
4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçat peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçat. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçat sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

**MISE EN GARDE :** Ne pas utiliser d'ammoniac avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

### **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, l'**Herbicide NUANCE** est un herbicide du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**Herbicide NUANCE** et à d'autres herbicides du Groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**Herbicide NUANCE** ou d'autres herbicides du Groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC Corporation au 1-800-331-3148.

#### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :**

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à l'**Herbicide NUANCE**. Se renseigner auprès de FMC Corporation à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des variétés non enregistrées.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.

Utiliser un maximum de 10 grammes de l'**Herbicide NUANCE** par hectare par année.

Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.

Les applications de l'**Herbicide NUANCE** sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.

Ne pas appliquer l'**Herbicide NUANCE** sur les cultures de blé de printemps, de blé dur ou d'orge contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager le fourrage.

Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.

Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

LA PULVÉRISATION HORS CIBLE OU LA DÉRIVE VERS D'IMPORTANTES HABITATS FAUNIQUE S TELS QUE PLANTATIONS BRISE-VENT, MARÉCAGES, FONDRIÈRES OU BOISÉS ET BORDS ASSÉCHÉS DE FONDRIÈRES DOIT ÊTRE ÉVITÉE. PRÉVOIR UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE LARGEUR DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si l'**Herbicide NUANCE** est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

#### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.



**ÉLIMINATION :**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GLYFOS® est une marque déposée de Cheminova A/S

NUANCE® est une marque déposée de FMC Corporation

COUGAR® est une marque déposée de FMC Corporation

Roundup et Transorb sont des marques déposées de Monsanto Technology, LLC, dont Monsanto Canada Inc. est un utilisateur licencié

Lexone est une marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company, dont DuPont Canada est un utilisateur licencié.

Assert est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

Cordon est une marque de commerce de Nufarm Agriculture Inc.

Puma est une marque déposée de Bayer CropScience

Banvel est une marque déposée de BASF Corporation, dont BASF Canada Inc. est un utilisateur licencié.

Agral et Touchdown sont des marques déposées de Syngenta Group Company

2012-4483

and

2015-5313